

Tarifs aériens, deuxième trimestre de 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 16 décembre 2019

Les tarifs aériens de base au Canada, intérieurs et internationaux combinés, se sont établis en moyenne à 239,30 \$ au deuxième trimestre, en hausse de 8,1 % par rapport au même trimestre en 2018, ce qui marque une deuxième hausse trimestrielle consécutive. Il s'agit du niveau le plus élevé pour un deuxième trimestre depuis 2013, année où les tarifs aériens de base se sont établis en moyenne à 247,10 \$.

Les tarifs de base n'englobent pas la taxe sur les produits et services, les taxes sur le transport aérien, ni les frais d'utilisation, tels que les frais d'améliorations aéroportuaires ou les frais supplémentaires pour le carburant sur les voyages internationaux. Les tarifs aériens moyens sont calculés pour chaque étape de vol, c'est-à-dire lorsque le passager monte à bord de l'aéronef à un aéroport et quitte l'aéronef à un autre aéroport.

Le redressement des tarifs aériens au deuxième trimestre de 2019 était en grande partie lié à la contraction de la capacité opérationnelle des aéronefs imputable à l'immobilisation au sol de tous les appareils 737 MAX de Boeing en mars. Pour compenser cette perte d'aéronefs, les compagnies aériennes ont mis en œuvre différentes mesures telles que l'annulation et la suspension de plusieurs trajets, la révision de la fréquence des vols ainsi que le remplacement d'aéronefs. L'immobilisation forcée a également entraîné des coûts supplémentaires associés aux appareils de remplacement, comme la location d'aéronefs, des travaux d'entretien supplémentaires et la consommation accrue de carburant par des aéronefs moins performants. Les principales compagnies aériennes canadiennes ont augmenté les tarifs aériens de base dans le but d'aider à compenser ces coûts.

Les tarifs aériens dans le secteur des vols intérieurs augmentent fortement à la suite de l'immobilisation au sol des MAX

Le tarif intérieur moyen a affiché une augmentation de 9,6 % par rapport au deuxième trimestre de 2018 pour se chiffrer à 176,60 \$. Cette hausse fait suite à une augmentation de 1,2 % enregistrée au premier trimestre de 2019 et correspond à la plus forte augmentation trimestrielle d'une année à l'autre observée au cours des huit dernières années. La progression dans le secteur des vols intérieurs était principalement attribuable à une croissance d'au moins 10 % tant pour les voyages court-courriers que pour les voyages long-courriers. Le tarif international moyen a également poursuivi sa croissance au deuxième trimestre de 2019, mais à un rythme plus lent (+6,2 % pour s'établir à 300,60 \$).

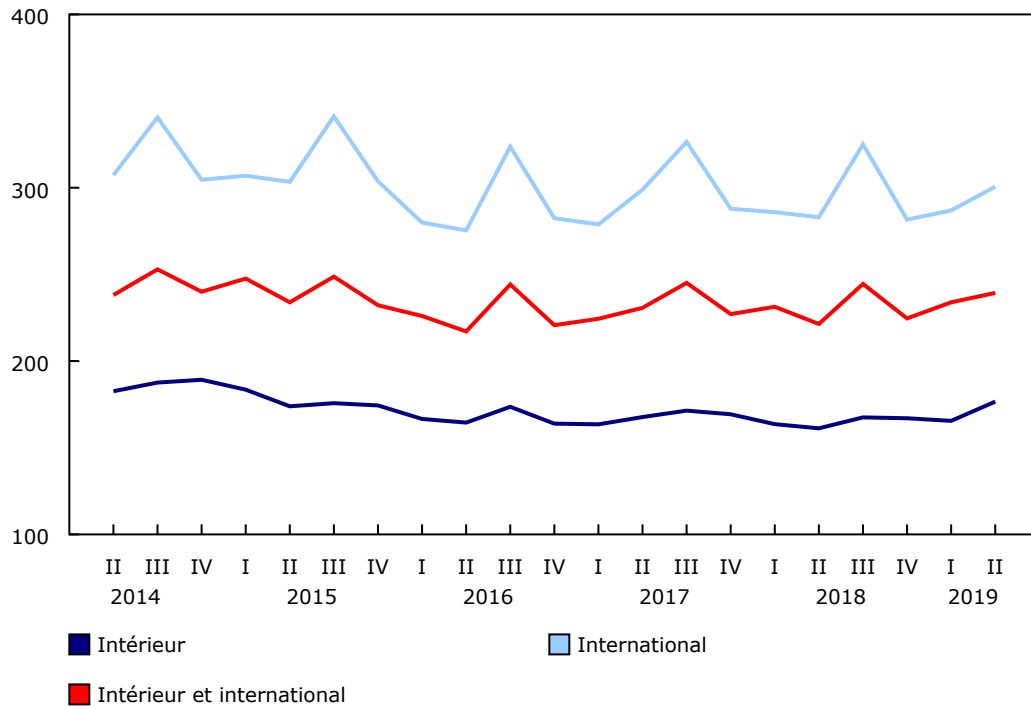
La hausse des tarifs aériens intérieurs moyens a été généralisée dans l'ensemble des villes d'embarquement sélectionnées. Les augmentations ont varié de 5,1 % à Montréal à 13,9 % à Halifax.

Toronto (203,20 \$) est demeurée la ville où le tarif aérien intérieur moyen a été le plus élevé, suivie de Vancouver (198,90 \$), de Winnipeg (181,10 \$) et d'Ottawa (178,30 \$). Ces quatre villes ont enregistré des tarifs intérieurs moyens supérieurs à la moyenne nationale. Parallèlement, Calgary (162,50 \$) et Edmonton (163,10 \$) ont affiché les tarifs aériens intérieurs moyens les plus faibles, délogeant Saskatoon (163,50 \$), qui avait enregistré les tarifs les plus faibles au cours des trois trimestres précédents.



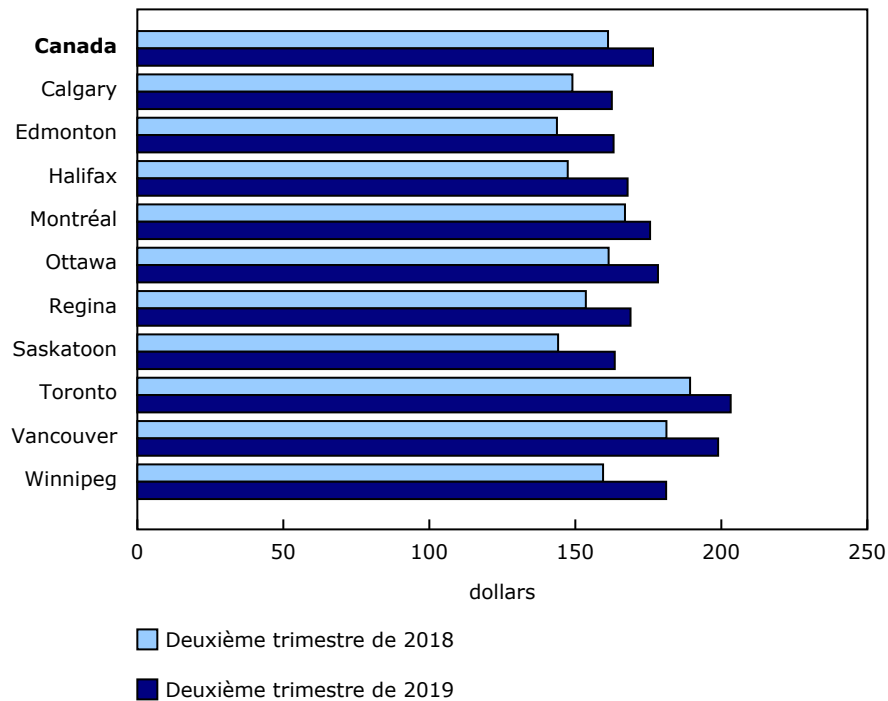
Graphique 1 Tarifs aériens intérieurs et internationaux moyens

dollars



Source(s) : Tableau 23-10-0036-01.

Graphique 2 Tarifs aériens intérieurs moyens pour 10 principales villes canadiennes



Source(s) : Tableau 23-10-0237-01.

Note aux lecteurs

Les tarifs aériens moyens sont des tarifs de base et n'englobent pas la taxe sur les produits et services, les taxes sur le transport aérien ni les frais d'utilisation, tels que les frais d'améliorations aéroportuaires ou les frais supplémentaires pour le carburant. Tous les tarifs figurant dans le présent communiqué sont des tarifs de base.

Les tarifs aériens moyens sont calculés pour chaque étape de vol. L'embarquement d'un passager à bord d'un aéronef à un aéroport et son débarquement de l'aéronef à un autre aéroport constituent une étape de vol.

L'Enquête sur la base tarifaire porte sur Air Canada (y compris Air Canada Rouge, Jazz et les partenaires régionaux canadiens à code partagé d'Air Canada), Air Transat et WestJet.

Les données qui figurent dans le présent communiqué trimestriel ne sont pas désaisonnalisées.

L'Enquête sur la base tarifaire fait actuellement l'objet d'un remaniement.

Tableau 1
Tarifs aériens intérieurs moyens pour 10 principales villes canadiennes

	Deuxième trimestre de 2018	Deuxième trimestre de 2019	Deuxième trimestre de 2018 au deuxième trimestre de 2019
	dollars		variation en %
Canada	161,20	176,60	9,6
Calgary	149,00	162,50	9,1
Edmonton	143,70	163,10	13,5
Halifax	147,40	167,90	13,9
Montréal	167,00	175,60	5,1
Ottawa	161,40	178,30	10,5
Regina	153,60	168,90	10,0
Saskatoon	144,10	163,50	13,5
Toronto	189,30	203,20	7,3
Vancouver	181,20	198,90	9,8
Winnipeg	159,50	181,10	13,5

Note(s) : Les transporteurs aériens inclus sont les transporteurs canadiens de niveau I exploitant des services réguliers (Air Canada [y compris Air Canada Rouge, Jazz et les partenaires régionaux canadiens à code partagé d'Air Canada], Air Transat et WestJet).

Source(s) : Tableau [23-10-0237-01](#).

Tableaux disponibles : [23-10-0036-01](#) et [23-10-0237-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [2708](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composer sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou veuillez communiquer avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).